



# APPROCHE ET TRANSFORMATION CONSTRUCTIVES DES CONFLITS®

Cursus 1 certifiant 2019

## FICHE D'INSCRIPTION

**À RENVOYER AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE 2018**  
À ATCC INSTITUT, 32 RUE MATABIAU, 31000 TOULOUSE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Courriel :

**En cas de prise en charge par l'employeur**, merci de nous indiquer les coordonnées de la structure.

DENOMINATION :

Personne référente à contacter (nom et fonction) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Tel :

OPCA de référence :

Votre fonction au sein de la structure :

Date :

Signature :

### ***A joindre :***

- *un CV actualisé*
- *lettre de motivation + photo*
- *le contrat d'engagement (ci après) recopié et signé*
- *un chèque de 50€ de frais d'inscription à l'ordre de ATCC Institut*

## **Contrat d'engagement** *(à reproduire, signer et joindre au dossier de candidature)*

Il est attendu, de la part de chaque personne stagiaire, qu'elle s'implique personnellement, à son rythme, dans cette formation.

Cela suppose que les personnes qui s'inscrivent dans ce processus soient prêtes à :

- prendre un engagement définitif pour toute la durée du cycle ;
- résider pendant les stages dans la structure retenue par l'organisateur ;
- accepter d'être confrontées avec leurs propres expériences des conflits ;
- s'investir dans un sous-groupe d'inter-vision pendant les stages et entre les stages
- participer – si elles souhaitent poursuivre en cursus professionnalisant – aux supervisions entre les stages en ayant rédigé après chaque stage une analyse d'expérience qui intègre les connaissances acquises et participer activement aux temps de travail en petit groupe ;
- lire et travailler, entre chaque stage, les documents fournis par les formateurs et compléter par des lectures de livres recommandés ;
- avoir trois entretiens individuels avec un.e formateur.trice au cours de la formation ;
- signer le contrat de formation ou faire signer la convention de formation stipulant notamment les modalités de financement en amont de la première session.